

NUMERO 44



DECEMBRE 2022

FOREST

Site Internet de la commune : www.forest-cis.fr

Site Internet de la ccpm : www.cc-paysdemormal.fr

Email : mairie@forest-cis.fr

Téléphone : 09 81 40 93 48



Conseil Municipal et Comité d'Animation réunis

BULLETIN MUNICIPAL



Madame, Monsieur,

L'année 2022 s'achève. La pandémie n'a pas dit son « dernier mot » mais nos activités, personnelles ou communales, reprennent peu à peu. Restons cependant vigilants car un rebond est toujours possible.

Le Comité d'Animation a retrouvé ses activités existantes comme la « brocante enfants » ou celle de septembre, les jeux et les animations du 14 juillet. Il a également proposé des activités nouvelles telles la « rencontre avec les fées » ou le concert de fin d'année qui aura lieu le 18 décembre prochain.

La commune et le Comité, comme les années précédentes, ont tenu à offrir le repas traditionnel réservé aux Forésiens et Forésiennes de plus de 60 ans, aux membres du Conseil et du Comité ainsi qu'aux employés communaux, avec leur compagne, bien entendu.

Nous pourrions être plus nombreux. Certains ne veulent pas faire partie du repas « des anciens » qui rassemble des personnes de 20 à plus de 80 ans. C'est un peu dommage !

Le samedi 7 janvier, nous vous invitons à la « Cérémonie des Vœux » : nous serons heureux de vous rencontrer et de parler un peu de la prochaine année.

Au niveau communal, nous avons terminé le remplacement de toutes les fenêtres et de toutes les portes des bâtiments. Elles sont maintenant en double vitrage et parfaitement isolées.

En 2023, des travaux d'enfouissement de réseaux auront lieu dans la rue du Moulin. Le remplacement des candélabres et l'aménagement des trottoirs se feront, certainement début 2024.

Forest, dont les réseaux sont dissimulés à plus de 75%, est une commune parmi les plus avancées.

*Pour terminer, je voudrais souhaiter à toutes et à tous une **Bonne Santé**, un **Joyeux Noël** et une **Excellente Année 2023**.*

Maurice Saniez - Maire de Forest

Quelques informations

1. Destruction des nids de frelons, de guêpes ou d'abeilles :

Les pompiers n'effectuent plus cette tâche. S'il s'agit d'abeilles, on peut faire appel à un apiculteur qui s'en chargera gratuitement.

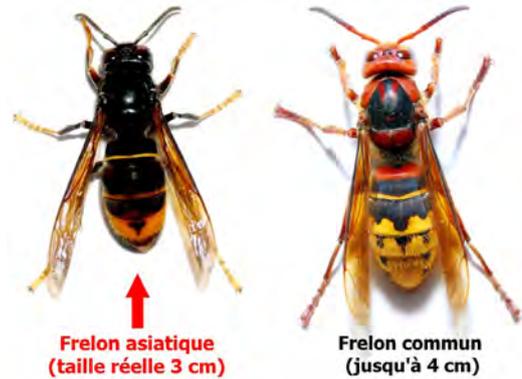
La destruction des essaims de **guêpes** et de **frelons** sera réalisée par un professionnel et à votre charge.

*Hervé Taupier à Caudry peut effectuer ce travail :
06.70.73.22.03/09.62.33.02.98*



2. Ramassage des ordures ménagères :

Il a lieu le **mardi** à partir de 8 heures (souvent le camion ne passe pas avant midi), il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les **rentrer rapidement** pour des raisons de sécurité et de propreté du village.



3. Feux domestiques :

Dans la région des « Hauts de France », le brûlage à l'air libre des déchets verts (branchages, fanes de jardin, tontes de pelouse, ...) est strictement interdit et puni d'une amende de 450 €.



4. Echardonnage :

Les plantes nuisibles doivent être coupées avant leur floraison (début juillet).

5. Elagage :



Les haies ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur.
La taille est annuelle.

6. Affichage et publicité :

L'affichage devient très restrictif. De nouvelles règles vont être appliquées dès l'année prochaine. Il convient donc de ne pas engager de frais de publicité actuellement.



7. Bruit des tondeuses, des tronçonneuses le dimanche :



C'est une question de **bon sens** !

Ces travaux ne doivent **pas se faire le dimanche** ou très exceptionnellement (après une période pluvieuse ou si on n'a pas pu faire autrement).

8. Stationnement des véhicules de plus de 3.5t :

Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « véhicules lourds » est interdit sur les trottoirs et la **bande multi-usages** de la Chaussée Brunehaut. En cas de dégradations ou d'accident, les responsabilités seront obligatoirement recherchées.



9. Jeux et mobilier urbain installés sur la place de l'Abreuvoir :

Ces jeux sont à la disposition de tous. Ils ne doivent pas être détériorés : toute remise en état sera à la charge financière de son auteur.

Les jeunes enfants doivent être accompagnés. Ils restent sous l'entière responsabilité des parents.



10. Jeux de ballon sur les places :

La commune dispose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon sont interdits sur les chaussées et sur les places de l'Eglise et de l'Abreuvoir.



11. Propreté des trottoirs :

Suite à de nombreuses plaintes, il est rappelé que les trottoirs doivent être débarrassés des déjections animales.

La commune met gratuitement à la disposition des administrés des sachets pour les déjections canines.

Ces dispositions concernent aussi, bien entendu, les propriétaires de chevaux : la ballade terminée, on vient nettoyer.



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

12. Fêtes du samedi soir :

Prévenir les voisins adoucit la nuisance.

A partir de 22 h, c'est du tapage nocturne.

Un dimanche avec les fées...



SOPHIE VERDIER

Une conteuse baroudeuse qui saisit le merveilleux dans ses rencontres, les détails du quotidien. Elle pose un regard drôle et pétillant sur le monde et ses histoires sont peuplées de personnages joliment déjantés.

Le murmure des fées

Au temps de nos arrières grand-mères, près du village, au sommet de la montagne, au fond de la fontaine vivaient les fées. Les soirs de pleine lune, elles sortaient de l'eau, dansaient, chantaient... à partir de 8 ans

Forest-en-Cambraisais, dimanche 30 octobre



Dimanche 30 octobre, les Forésiens avaient rendez-vous avec les fées...

Le Comité d'Animation et la Communauté de Communes du Pays de Mormal proposaient aux habitants de la commune de se transporter au Pays des Fées.

La conteuse, Sophie Verdier, nous a plongés dans ce monde merveilleux mais inquiétant.

L'assistance silencieuse a été envoutée par la vie de ces créatures mystérieuses qui côtoyaient nos grand-mères.

Après le spectacle, une petite restauration était proposée par le Comité de Parents.



Informations diverses

Attention : nouveaux n° de téléphones : Mairie 09 81 40 93 48 - Ecole 09 81 08 51 60

1. Services municipaux :

Secrétaire : Hélène MONIER

- La mairie est ouverte au public les lundi, mardi, jeudi de 13h à 17h, le mercredi de 13h à 16h.
- Elle est fermée tous les matins et le vendredi après-midi (sauf rendez-vous).

Services techniques : Jérémy KLUR

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h/12h et 13h30/17h30 (vendredi : 16h30).
- mercredi : 8h/12h.

- La mairie fermera du vendredi 23 décembre midi au jeudi 5 janvier matin.

2. Permanences de M. le Maire :

- En principe, M. SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions). Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

3. Le complexe sportif :

- Responsable : Laurence HENNEBERT.
- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Le parking est ouvert le matin à 9 h et fermé le soir à 21 h (ou dès le coucher du soleil).
- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.
- Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.

4. Sites Internet de la commune et de la communauté de communes (CCPM) :

- Sur le site de la commune, vous trouverez des photos, les comptes-rendus de conseils, quelques pages d'histoire, le livre de Forest écrit en 1905, une monographie de la même époque, ...
- Commune : www.forest-cis.fr - email : mairie@forest-cis.fr
- CC du Pays de Mormal : www.cc-paysdemormal.fr - email : contact@cc-paysdemormal.fr
- Site de l'ancienne 2c2m : <http://2c2m.avesnois.free.fr/index.html>

5. Informations communales :

- Les informations (compte-rendu de conseils, permis de construire, ...) sont affichées dans le tableau, à la porte du secrétariat.
 - La mairie recense les emails des administrés. Régulièrement, elle peut ainsi transmettre des données à la population, en temps réel. Votre adresse email ne sera pas connue des autres habitants.
- Pensez à nous la communiquer.***

6. Collecte des ordures ménagères :

- Collecte : chaque mardi.
- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.
- Rentrez-les dès que possible (nuisances, dégradations, vols, ...).

7. Collecte des encombrants à domicile sur inscription :

- Ramassage uniquement sur inscription au 03 27 45 89 42 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Une opératrice vous demandera le détail des déchets à évacuer et vous conseillera. Elle vous donnera la date de passage et un numéro d'inscription.
- *Ne seront pas pris en charge : les déchets industriels, les matériaux explosifs, radioactifs, anatomiques et infectieux, les peintures, les huiles, les pneumatiques, les gravats, les déchets verts, tous les déchets électriques et électroniques (lave linge, réfrigérateur...) et l'amiante.*

8. Gendarmerie : cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr - tél 17 ou 03 27 84 70 50

- Pour toute question ou problème, possibilité de joindre la gendarmerie de Landrecies par email. Une réponse sera systématiquement donnée.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST-EN-CAMBRESIS

Séance du 15 février 2022

Étaient présents : SANIEZ Maurice - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - CARTEGNIÉ Jeanne-Marie - DEFINANCE Daniel - DELGÉHIER Vincent - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Delphine - MOREAU Carole -

Absents excusés : OBLED Jean-Marie (a donné pouvoir à SANIEZ Maurice) - MONIER Maggy.

Absent : COQUELET Grégory

Secrétaire de séance : HENNEBERT Laurence.

1. Ralentissement sur la Chaussée Brunehaut :

Suite aux nombreuses plaintes, il peut être envisagé plusieurs solutions :

- ne rien faire ;
- implanter plusieurs « dos d'âne » sur la traversée ;
- réaliser une « écluse » à chaque entrée en rétrécissant la chaussée : donner la priorité aux « véhicules sortants » mais l'interdire momentanément aux « véhicules rentrants » en présence de « véhicules sortants » en vue (comme à Fontaine) ;
- implanter plusieurs « stop » sur la traversée de la RD : ils permettent aux véhicules des rues de Valenciennes, du Moulin, Jean Ethuin d'avoir la priorité sur la RD ;
- implanter « un feu tricolore intelligent » à chaque entrée : le feu rouge passe au vert si le véhicule respecte la vitesse (50) : en cas de contrôle de la gendarmerie, perte de 4 points ;

Cette dernière solution est subventionnée à 75% par les amendes de police sur une dépense plafonnée à 25000€ HT. La commune récupère la TVA à hauteur de 14% et peut prétendre à une dotation de 15000€ de la CCPM ;

- marier plusieurs **solutions** : comme prévu à Ovillers par la commune de Solesmes et à Bousies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par deux voix "contre" et onze voix "pour", décide :

- l'implantation d'un « feu tricolore intelligent » à chaque entrée de la commune.
- accepte le devis établi par l'entreprise TROMONT de Feignies qui s'élève à 20 000 € HT (24 000 € TTC).
- autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant ce projet.

Une commission, composée de Georges BROXER, Marie-Pierre SORIAUX, Thérèse LEDIEU, Delphine HENNIAUX et René BLOTTEAU sera chargée de rencontrer les différents intervenants.

2. Enfouissement des réseaux :

Les réseaux « électricité », « éclairage public » et « fibre » sont enfouis à 75% à Forest. La commune peut maintenant demander un ou plusieurs tronçons supplémentaires. Les travaux retenus ne pourront pas être réalisés avant fin 2023, début 2024. L'étude du dossier, les demandes de subvention et l'appel d'offres demandent au minimum 18 mois. Les rues de Valenciennes (550 m) et du Moulin (500 m) sont concernées.

M. le Maire a pris contact avec les personnes impliquées dans ce projet :

- le SIDEC prend à sa charge (100%) tout ce qui concerne l'alimentation électrique (câbles, fourreaux, armoires de commande, branchements chez les particuliers, ...) ;
- la Communauté de Communes prend à sa charge (100%) tout ce qui concerne l'éclairage public : câbles, fourreaux, candélabres, armoires de commande, ... ;
- les 3 fourreaux « fibre », « cuivre » et « réserve » sont pris en charge par la fibre à condition qu'au moins un poteau Enedis supporte des câbles de la fibre dans chaque rue (c'est le cas dans ces rues).

La commune aura à sa charge la tranchée et la réfection des trottoirs. Ces dépenses sont subventionnables par le département (environ 40%), l'Etat (de 20 à 40%) et éventuellement une dotation de 15 000€ de la CCPM. La commune récupère la TVA au taux de 14%.

Il est possible de retenir une rue puis l'autre dans un 2^e temps ou programmer les 2 rues.

Il faudra signer une convention entre la commune, le SIDEC et la Communauté de Communes puis désigner un maître d'œuvre. Sont impliqués : le bureau d'études (plan, dossier, appel d'offres, surveillance des travaux, ...), la commune (trottoirs et bordures), la CCPM (éclairage public), le SIDEC (partie électricité), la fibre numérique 5962 (Axione), Orange (Sade), l'entrepreneur retenu (appel d'offres), Noréade, la DDTM.

Le cabinet d'ingénierie BEDU, contacté, a établi un devis de maîtrise d'œuvre pour chaque rue :

- rue du Moulin : 12 300 € HT

- rue de Valenciennes : 14 520 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions du cabinet d'ingénierie BEDU à Marcoing et désigne celui-ci pour exécuter la maîtrise d'œuvre dans les rues du Moulin et de Valenciennes ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention entre tous les partenaires impliqués et tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

3. Nouvelle réglementation sur la publicité :

Une enquête publique sera diligentée dans toutes les mairies.

Les artisans et commerçants auront la possibilité de consulter les registres et de faire remonter les remarques.

4. Annulation de la régie cantine :

Cette régie n'a plus lieu d'être car les inscriptions, la facturation sont gérées par un logiciel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la régie cantine.

5. Isolation des bâtiments communaux :

Lors de sa réunion du 21 janvier 2021, la commune a adhéré au PNRA (Parc Naturel Régional de l'Avesnois) et au dispositif « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public ». En complément, la commune a adhéré à la convention « Sonergia » dans le cadre de la recherche d'économies d'énergies (sans coût supplémentaire). Le coût annuel de cette adhésion est de 1 € par habitant, soit 550 € chaque année.

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a décidé d'exécuter des travaux à condition qu'ils soient subventionnés à 80%. Des diagnostics puis des devis seront établis pour chaque local.

Récemment, Mme SORIAUX a rencontré la personne qui s'occupe des économies d'énergie au PNRA. Il s'avère qu'un diagnostic de l'ensemble des bâtiments devra être réalisé et ne pas s'en tenir aux 2 classes comme prévu. Certains travaux devront être réalisés : remplacement de la chaudière et descellerement de toute la tuyauterie du chauffage dans les locaux concernés, ...

L'étude du diagnostic se monte à environ 10 000 €.

Des membres du Conseil déclarent qu'une partie de l'isolation a été réalisée avec le remplacement de toutes les fenêtres à double vitrage, des portes et qu'une isolation par les plafonds peut être judicieuse.

Le Conseil ne se prononce pas et demande à rencontrer le consultant pour une réflexion globale de l'isolation de l'ensemble des bâtiments communaux.

6. Repas des Aînés et brocante – avis du Conseil Municipal :

Le Conseil municipal demande au Comité :

- de repousser le repas des aînés au 13 novembre ;
- d'autoriser la brocante de septembre.

7. Elections Présidentielles puis Législatives :

Présidentielles : 10 et 24 avril.

Législatives : 12 et 19 juin.

Surveillance des bureaux : les propositions sont acceptées.

8. Enquête ramassage des Ordures ménagères :

220 documents ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres (les 12 habitations du hameau d'Ovillers ne sont pas comptabilisées car ramassées par la Communauté du Solesmois).

Nombre de retours : 105 (soit 47,73% de la population).

Solution A : 25 (23,81%) : 1 ramassage hebdomadaire « OM » et « tri » + container verre ;

Solution B : 70 (66,67%) : 1 ramassage hebdomadaire « OM » et tous les 15 jours « tri » + container verre ;

Solution C : 10 (09,52%) : 1 ramassage hebdomadaire « OM » (ramassage « tri » supprimé) + 2 groupes de plusieurs containers en 2 endroits de la commune.

La solution B a été retenue par le Conseil Communautaire.

La commune choisit l'ancien emplacement du container à verre situé rue du Moulin pour y installer le nouveau.

9. Signature d'une convention d'adhésion au service mission d'intérim territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agent :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et autorise M. le Maire à la signer.

10. Petites réparations et achats divers :

Quelques affaissements apparaissent sur les trottoirs de la Chaussée Brunehaut. Une entreprise locale a été contactée.

Acquisition d'un broyeur de végétaux à fixer sur le tracteur, d'une tondeuse, d'un élagueur et d'une débroussailleuse. Ces dépenses seront mises au prochain budget.

Le lave-mains de la maternelle sera remplacé pendant les grandes vacances scolaires.

11. Virements de crédits :

Le conseil accepte les virements de crédits proposés.

12. Mises en non-valeur :

M. le percepteur propose de mettre en non-valeur des titres non réglés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces non-valeurs.

13. Logement communal situé rue Oscar Briatte : (huis clos)

Des décisions ont été adoptées à l'unanimité.

14. Admission et renouvellement en Contrat PEC :

M. le Maire expose à l'assemblée communale qu'un contrat PEC se termine et qu'un autre pourrait être envisagé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- de renouveler le contrat PEC, pour une année, de TONDEUR Benjamin, à partir du 01/03/2022 ;

- d'embaucher en contrat PEC, pour une année, BROUETTE Charlotte, à partir du 01/03/2022.

Séance du 7 avril 2022

Présents : SANIEZ Maurice - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - CARTEGNE Jeanne-Marie - DEFINANCE Daniel - DELGHEIER Vincent - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Delphine - MONIER Maggy.

Absents excusés : MOREAU Carole - OBLED Jean-Marie.

Absent : COQUELET Grégory.

Secrétaire de séance : HENNIAUX Delphine.

1. Intervention de M. DEBEAUREPAIRE :

Les membres du Conseil Municipal retiennent 2 priorités pour la réduction des coûts énergétiques : l'isolation des 2 classes et le remplacement de la chaudière. La SIRPP (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public) a pour objectif d'amener progressivement les communes de l'arrondissement d'Avesnes vers la rénovation de leur patrimoine, et de s'inscrire dans les obligations de la Loi Transition Énergétique qui visent à réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050. Cette stratégie d'amélioration du patrimoine permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement énergétique personnalisé via son Conseiller en Énergie Partagé (CEP) et d'être accompagnée sur les points suivants :

- Suivi des consommations d'énergie ;
- Optimisation des contrats et des puissances de compteurs souscrits ;
- Réalisation de pré-diagnostic énergétique sur les bâtiments ;
- Passage à la caméra thermique sur l'ensemble des bâtiments ;
- Préconisations sur opérations (travaux, équipements, matériaux...) ;
- Conseil dans les projets de réhabilitations ou de constructions ;
- Rédaction de documents techniques et administratifs (cahier des charges, optimisation des financements...)
- Recherche de financements et demande de subventions ;
- Organisation d'opérations groupées (fournitures, énergie, travaux...).
- Coût annuel : 1 € par habitant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la SIRPP.

2. Compte de Gestion 2021 établi par le Receveur Municipal :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	404 738,04	542 513,78	947 251,82
Titres de recette émis (b)	163 146,45	399 182,30	562 328,75
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	163 146,45	399 182,30	562 328,75
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	404 738,04	542 513,78	947 251,82
Mandats émis (f)	57 393,49	319 296,50	376 689,99
Annulations de mandats (g)		90,83	90,83
Depenses nettes (h = f - g)	57 393,49	319 205,67	376 599,16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	105 752,96	79 976,63	185 729,59
(h - d) Déficit			

Il est adopté à l'unanimité.

3. Compte administratif 2021 :

Il est adopté à l'unanimité.

4. Budget 2022 :

A l'unanimité, le Conseil décide de maintenir le taux du foncier bâti et du foncier non bâti.

En investissement, il est prévu :

- l'acquisition d'un véhicule automobile, type camionnette (15 000 €),
- l'acquisition d'une table de ping-pong en aluminium et de divers jeux (2 500 €),
- l'acquisition de matériel divers : tondeuse, broyeur de végétaux, ... (10 000 €),
- l'enfouissement des réseaux : frais d'étude (27 000 € HT),
- le remplacement de fenêtres et de portes (56 000 €),
- l'installation de 2 feux intelligents, subventionnés à 75% (24 000€).

Le Budget Primitif 2022 est voté à l'unanimité.

5. Surpopulation de chats errants :

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec la fondation présidée par Mme Brigitte BARDOT pour stériliser 20 chats. Coût : 70 €/chat– Subvention : 50%.

6. Dératisation :

Proposition de M. TAUPIER pour une dératisation annuelle sur le territoire. Coût : 912 €/an.

Le Conseil accepte cette offre et supprime la distribution de produits à la population.

7. Convention avec le SIDEC :

Monsieur le Maire propose d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de service en matière d'efficacité énergétique présentée en annexe, et dont le SIDEC est coordonnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité, le projet.

8. Règlement Local Publicité Intercommunal (RLPI) :

Dans un Parc Naturel Régional la publicité et les pré-enseignes sont interdites. Le RLPI permet de réintroduire la publicité en valorisant les atouts économiques du territoire tout en utilisant des supports esthétiques. Dans notre commune, un diagnostic a été réalisé et certains dispositifs actuellement présents sur la commune vont être classés « illégaux ». Les commerçants et artisans pourront consulter le document en mairie.

Une fois définitivement voté, en avril 2022, par le conseil communautaire, et après enquête publique, le RLPI sera annexé au PLUI. Les commerçants et artisans auront ensuite un délai de 2 ans pour se mettre en conformité. Certains dispositifs devront être enlevés, d'autres pourront être remplacés par une « signalétique d'information locale ».

Le Conseil Municipal du jour doit débattre de ce sujet pour trancher la question du zonage.

Il est proposé que la Chaussée Brunehaut soit classée en Zone ZR (Bleue) comme l'intégralité de cet axe routier permettant un affichage publicitaire de panneaux de 4m2 maximum.

Il est proposé que les autres rues de la commune soient classées en zone ZR1 (verte) : un panneau d'affichage de 2m2 maximum.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'accepter la solution proposée.

9. Ruissellement Chemin de Richemont :

Le technicien du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle prendra contact avec les agriculteurs concernés pour tenter de trouver une solution.

10. Demande de M. BLEUSE :

M. BLEUSE a sollicité le Préfet pour cultiver les terres communales louées au GAEC BARBIEUX jusque fin 2023.

Le Conseil Municipal décide de choisir le (ou les) futurs locataire(s) à l'issue du bail en cours.

11. Conseiller numérique :

Après un sondage, une 20^e de personnes est intéressée pour se perfectionner en informatique.

Deux groupes de 10 volontaires pourront, tous les 15 jours, suivre une formation d'une heure et demie.

Le Conseil demande à M. le Maire de signer la convention avec la commune de Salesches pour que le conseiller numérique soit présent dans la commune une demi-journée tous les quinze jours.

12. Avant projet rues du Moulin et Valenciennes :

Une première réunion des concessionnaires et des Conseillers Municipaux disponibles aura lieu le lundi 9 mai à 9 heures.

13. Distribution d'œufs en chocolat aux enfants de l'école :

Le Conseil vote une subvention de 160 € à la coopérative scolaire.

14. France Services :

De nombreux services sont regroupés dans les locaux de « France Services » à Landrecies : conseiller juridique, conseiller logement, demandes de documents administratifs, aide sociale, ...

Ouverture : lundi de 13h à 17h - du mardi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h - vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Un lien d'accès à « France Services » se trouve sur le site internet de la commune.

15. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Cdg59 pour une mission de délégué à la protection des données :

M. le Maire expose à l'assemblée communale qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Cdg59 pour une mission de délégué à la protection des données.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Cdg59 pour une mission de délégué à la protection des données et autorise M. le Maire à signer la convention.

Séance du 24 juin 2022

Présents : SANIEZ Maurice - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - DEFINANCE Daniel - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Delphine - MONIER Maggy - MOREAU Carole.

Absents excusés : BROXER Georges (a donné procuration à SANIEZ Maurice) - DELGEHIER Vincent (a donné procuration à DEFINANCE Daniel) - CARTEGNE Jeanne-Marie - OBLED Jean-Marie - COQUELET Grégory.

Secrétaire de séance : LEDIEU Thérèse.

1. Instauration de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz :

M. le Maire propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution de gaz (article 2), l'instauration d'une redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant : $PR' = 0,35 * L'$.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré : adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
12	0	12	0	0

2. Location des terres communales :

M. le Maire expose à l'assemblée communale que les baux de location des terres communales prennent fin en 2023.

La commune est propriétaire de 78ha 64a 56ca de prairies et terres cultivables, dont 77ha 75a 10ca louées aux agriculteurs et 0ha 89a 46ca non louées.

Actuellement, 8ha 20a 97ca sont loués à un GAEC qui ne demandera peut-être pas le renouvellement de cette location. Dans cette éventualité, le conseil souhaite que les agriculteurs Forésiens intéressés se réunissent pour trouver un accord.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- de confier l'établissement des futurs baux à l'office notarial de Me Simon *CHOAIN*, notaire à *LE CATEAU-CAMBRÉSIS* (59360),

- que les divers frais concernant l'établissement de ces baux seront supportés exclusivement par les preneurs,

- d'autoriser M. le Maire à signer les baux,

- d'attribuer les futures locations de terres exclusivement aux agriculteurs dont le siège d'exploitation se trouve sur la commune de Forest-en-Cambrésis.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
12	0	12	0	0

3. Recensement 2023 :

M. le Maire informe que le prochain recensement de la population aura lieu en 2023. Pour cela, la commune doit désigner un coordonnateur et un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- de nommer M. Jérémy KLUR en tant que coordonnateur,
- d'attendre la fin de l'année pour la nomination de l'agent recenseur.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
12	0	12	0	0

4. Prix des repas de cantine pour la prochaine rentrée :

M. le Maire expose à l'assemblée communale que le prix payé en 2021-2022 au traiteur Lalaut était 3.89 €. En 2022-2023, ce prix sera de 3.95 €.

Le prix actuellement supporté par les familles est 3 € pour un enfant scolarisé en maternelle et 3.20 € pour un élève scolarisé en primaire.

La commune prend à sa charge l'eau et la surveillance (3 personnes affectées à l'école).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de fixer, à la rentrée prochaine, le prix des repas à la cantine à 3.20 € pour un enfant scolarisé en maternelle et 3.40 € pour un enfant scolarisé en primaire.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

5. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du CDG59 délégué à la protection des données :

M. le Maire informe que la commune est actuellement accompagnée par la cellule RGPD du Centre de Gestion Territorial du Département du Nord (cdg59) dans le cadre d'une convention dite de mise à disposition d'un agent du cdg59 pour une mission de délégué à la protection des données.

La convention d'une durée initiale de 3 ans arrive à échéance. Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement afin de poursuivre la phase 1, 2 ou 3 d'accompagnement à la mise en conformité de la commune.

La CCPM a décidé de poursuivre l'accompagnement de ses communes sur le volet suivant : mise à disposition d'un coordinateur local à la protection des données, relai des communes de la cellule RGPD au cdg59.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- de renouveler ladite convention,
- de renommer Mme Hélène SERET, secrétaire de mairie, en tant que référente de la collectivité,
- de demander à la référente de prendre tous les contacts nécessaires avec le cdg59 et la CCPM pour que la commune ne soit pas pénalisée.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

6. Réforme des règles de publicité et de conservation des actes communaux (délibérations – arrêtés, ... :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit se prononcer avant le 1^{er} juillet sur la publicité et la conservation des actes communaux en version papier ou dématérialisée.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er juillet 2022, à l'exception des dispositions relatives à la télétransmission des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements au contrôle de légalité, qui sont d'ores et déjà entrées en vigueur le 10 octobre 2021 et celles relatives

aux documents d'urbanisme qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Actuellement, la commune de Forest publie ces documents numériquement (site internet, envoi par mail des délibérations, ..) et également sous format papier (registre, affichage, ...).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de continuer à publier et conserver les actes communaux sous format papier.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

7. Renouvellement des membres de l'Association Foncière de Remembrement) AFR :

M. le Maire informe l'assemblée communale que les membres de l'AFR doivent être renouvelés pour une durée de 6 ans.

Le Conseil doit choisir parmi les propriétaires situés dans la zone de remembrement.

Le Maire (ou un conseiller), le directeur de la DDTM font également partie de l'AFR.

M. le Maire propose une liste de 3 titulaires et 2 suppléants :

Titulaires : DRUESNE Philippe, HENNIAUX Guillaume, PRUVOT Bernard.

Suppléants : DRUESNE Alain, OBLED Jean-Marie.

Après un vote de l'assemblée à l'unanimité de ses membres, les candidats proposés sont retenus.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

8. Renouvellement du Contrat PEC de M. Alexis JOLY :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Alexis JOLY peut renouveler pour une période de 6 mois son contrat PEC, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022. Le contrat d'origine prendra fin le 30 juin 2022.

Après un vote de l'assemblée à l'unanimité de ses membres, M. Alexis JOLY est autorisé à poursuivre le contrat PEC pour une durée de six mois.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

Séance du 20 octobre 2022

Présents : SANIEZ Maurice - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - DEFINANCE Daniel - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Delphine - MONIER Maggy - MOREAU Carole - CARTEGNE Jeanne-Marie - DELGEHIER Vincent.

Absent excusé : OBLED Jean-Marie (a donné procuration à SANIEZ Maurice).

Absent : COQUELET Grégory.

Secrétaire de séance : DEFINANCE Daniel.

1. Festivités diverses : (les membres du Comité d'Animation sont présents)

M. le Maire rappelle les prochaines manifestations :

- Conteurs en campagne : dimanche 30 octobre à 15 heures.
- Armistice du 11 novembre : réunion sur le parking du cimetière à 11 heures et vin d'honneur.
- Repas des aînés : dimanche 20 novembre à l'Auberge des Crêtes Rouges.
- Concert : harmonie de Jolimetz : 18 décembre à l'église à 11 heures.
- Colis de fin d'année : la remise des colis se fera dans la salle de réunion le vendredi 23 décembre de 10h à 12h et de 14h à 18h.
- Noël des écoliers : la commune offrira un cadeau d'une valeur de 16 €.
- Cérémonie des Vœux : samedi 7 janvier à 18 heures à la salle des fêtes.

Le Conseil décide de financer le repas des aînés (repas et boissons), d'offrir un vin d'honneur

après le défilé, le concert et la cérémonie des vœux, un colis à chaque personne âgée de plus de 65 ans, de remettre un cadeau aux enfants de l'école.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

2. Rapport d'activités du SIDEC en 2021 :

M. le Maire expose aux membres du Conseil que l'article L5211-39 du C.G.C.T prévoit que le Président de l'EPCI adresse chaque année aux communes membres un rapport d'activités. Celui-ci retrace l'activité du syndicat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

3. Recensement en 2023 :

M. le Maire expose à l'assemblée communale qu'il est nécessaire de nommer un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de désigner Mme Hélène MONIER en tant qu'agent recenseur.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

4. Acquisition de matériel informatique :

M. le Maire rappelle que la commune de Forest-en-Cambrésis a fait acte de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "outiller la médiation numérique : mobiliers d'inclusion numérique et matériel informatique reconditionnés". Il informe le Conseil Municipal que la candidature de la commune a été retenue.

M. le Maire présente le devis concernant ce projet établi par la société BAK2 qui se monte à 8498,25 € HT, soit 10197,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le devis qui se monte à 8498,25 € HT, soit 10197,90 € TTC et de solliciter la subvention accordée par l'Etat au taux de 80% concernant le projet « outiller la médiation numérique : mobiliers d'inclusion numérique et matériel informatique reconditionnés ».

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

5. Régie « photocopies » :

M. le Maire expose à l'assemblée communale qu'il est nécessaire de modifier cette régie.

- Un contrôle de régie a été effectué par la trésorerie de Le Quesnoy le 06 octobre. Il ressort la nécessité de faire voter par le Conseil Municipal la suppression du numéraire dans les communes (très peu d'encaissement, perte de temps et dépôt à la banque postale).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident la gratuité des photocopies pour les Forésiens uniquement, dans la limite de 25 par an.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

6. Droits de chasse :

M. le Maire informe que les droits de chasse des terres communales (77,7510 ha) sont loués à

l'année à la « Société Communale de Chasse » au prix de 4,57 €/l'hectare.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide de louer à la Société Communale de Chasse les droits sur les terres pour la saison 2022 pour un montant de 355,32 €.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

7. Logiciel population :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que de nouvelles fonctions relatives à l'Etat Civil (changement de noms, ...) doivent se faire à l'aide d'un logiciel spécifique. La société NFI a été contactée : coût : 25 € HT par trimestre.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide d'acquérir le nouveau logiciel à la société NFI.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

8. Virements de crédits :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires en fonctionnement et en investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications proposées.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

9. Contrat aidé :

M. le Maire informe le Conseil qu'un contrat aidé prendra fin début janvier 2023. Ce contrat ne peut pas être renouvelé. Mme Laurence HENNEBERT se charge de recruter une nouvelle personne.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide d'autoriser Mme HENNEBERT et M. le Maire de procéder au recrutement des futures personnes en contrat aidé.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

10. Permanences de l'assistant parlementaire du nouveau député :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le député nouvellement élu a sollicité la commune afin d'obtenir un local pour que son assistant parlementaire tienne régulièrement des permanences. Celles-ci auraient pour but « d'aider les administrés dans leur démarches administratives ou autres ».

M. le Maire, pour que la démocratie soit respectée, demande au Conseil d'accepter cette demande. Après un vote de l'assemblée, le Conseil accepte cette proposition.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	1	12	1	0

11. Lovers de la maison communale située au 6 ruelle Oscar Briatte :

M. le Maire demande que « l'allocation logement » perçue pour cette habitation soit reversée directement à la commune.

Après délibération, les membres du Conseil acceptent cette proposition.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

12. Ateliers numériques :

La commune de Forest a mis en place des ateliers d'initiation à l'outil informatique dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique. Grâce à une subvention, le coût horaire de la formatrice revient à environ 5,80 €.

Douze personnes (dont trois de Croix-Caluyau) sont inscrites aux ateliers numériques.

Un premier bilan a été réalisé : les retours sont très positifs quant à la qualité de la prestation mais la fréquence est insuffisante pour une bonne intégration des cours.

Il serait plus efficace de passer à une séance chaque semaine pour ne pas perdre le bénéfice du travail effectué. Ce qui porte le coût annuel pour la commune à 687,60 €.

La commune de Croix-Caluyau reversera la somme de 171,90 € à la commune de Forest.

Après délibération, les membres du Conseil acceptent cette proposition.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Situation budgétaire de la commune fin septembre 2022 :

Comme chaque année à pareille époque, l'adjoint aux finances évalue le point de passage des budgets Fonctionnement et Investissement.

Concernant le budget Fonctionnement, les dépenses et les recettes sont en phase avec la période, et le solde budgétaire est normal.

Pour le budget Investissement, les subventions ne sont pas encore toutes arrivées, les demandes sont en cours, on ne relève pas d'anomalie.

En synthèse, la commune devrait connaître une année budgétaire conforme aux prévisions. La Trésorerie, avec un montant voisin de 280 000 €, est rassurante.

Nouvelle comptabilité communale :

La comptabilité communale va évoluer vers la nouvelle nomenclature M57, qui va nous être présentée le 25 octobre par Mr Jean-François COUSIN – Conseiller aux décideurs locaux de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

Concernant notre commune, il est envisagé de l'intégrer en 2023.

Remplacement de la chaudière :

Comme demandé, Madame SORIAUX a travaillé avec le Conseiller du Parc qui accompagne la commune, pour envisager le remplacement de la chaudière au gaz (trop vétuste). En fonction de l'étude réalisée, la proposition la plus adaptée serait l'installation d'un système de chauffage hybride utilisant une pompe à chaleur avec installation de panneaux photovoltaïques permettant de produire l'énergie nécessaire au chauffage du bâtiment, avec appoint de gaz naturel en appoint pour les journées les plus froides. En choisissant un équipement à haute qualité environnementale, il est actuellement possible de mobiliser 80% de subventions.

Le conseil valide la proposition sur le principe, les démarches seront effectuées en 2023 pour une installation en 2024.

Permanence de la Conseillère numérique :

A partir du 7 novembre : Madame WITASSE, en liaison avec la maison France Service, tiendra sa permanence pour aider individuellement les habitants dans leurs démarches administratives chaque lundi en mairie de 15h à 16h sur rdv (Tel : 06 80 57 13 48).

Infos de la CCPM :

- La Communauté de Communes des Pays de Mormal a édité un « GUIDE DES ARNAQUES » de 75 pages à l'intention des Seniors. Ce guide est gratuit. Madame SORIAUX propose qu'il soit ajouté au colis des aînés. Cette proposition est acceptée.

https://www.cc-paysdemormal.fr/app/uploads/2022/08/GUIDE_DES_ARNAQUES_2022_WEB.pdf

- La CCPM est en train de créer le « COMPTOIR de MORMAL ». Il s'agit d'une plateforme d'achats en ligne permettant aux artisans, commerçants, entrepreneurs d'être référencés afin de commercialiser directement leurs produits et services aux habitants. Elle est en cours d'élaboration et devrait être opérationnelle en début d'année 2023.

<https://www.lecomptoirdemormal.fr/>

Le repas amical de fin d'année

Notre repas amical eut lieu le dimanche 20 novembre; il fut animé par Jérémie CAHOREL. Dans son allocution de bienvenue, le maire rappela brièvement les événements importants qui marquèrent notre commune et évoqua les futurs travaux qui se dérouleront l'année prochaine. Il eut ensuite une pensée pour les aînés du village : Paul CAPPELIEZ 95 ans - Emile DUPONT 91 ans - Henriette LACOMBLEZ 91 ans - Gisèle MONTAY et Marguerite DUPONT 90 ans. Il mit à l'honneur les aînés de l'assemblée : Georges BROXER 85 ans - Nicole WANAIQUE et Marthe BAILLON 83 ans. Des fleurs et un cadeau leur furent offerts. Il souhaita à toute l'assemblée une belle journée et émit le souhait de nous retrouver toutes et tous l'année prochaine à la même époque. En fin de repas, Maggy MONIER, Présidente du Comité, remit à chaque dame une rose et le Maire offrit à chaque couple un carnet accompagné de son stylo aux effigies de la commune.





Le Camion bleu dans l'Avesnois



Le Camion bleu vient à la rencontre des habitants dans l'Avesnois et le Cambrésis pour les orienter et les accompagner dans tous types de démarches administratives du quotidien.

Trois agents du Département sont à disposition pour vous aider et vous accompagner pour toutes les formalités à accomplir.

Les services publics disponibles sont les suivants :

- Pôle Emploi
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Carsat (je prépare ma retraite,...)
- Mutualité sociale agricole
- Finances publiques (déclaration d'impôts, faire face à des difficultés financières,...)
- Etat (carte grise, papiers d'identité,...)
- Ministère de la Justice (faire face à un litige, je suis victime d'une infraction,...)
- Relais autonomie
- La poste (comment envoyer ou recevoir un colis, ...)

Dans l'Avesnois	Dans le Cambrésis
Bavay le 3 ^e vendredi du mois Bousies le 2 ^e vendredi du mois Boussois le 4 ^e mardi du mois Cartignies le 2 ^e mardi du mois Cousolre le 4 ^e mercredi du mois Dourlers le 1 ^{er} jeudi du mois Etrœungt le 1 ^{er} mardi du mois Ferrière-la-Grande le 4 ^e jeudi du mois Gommegnies le 3 ^e mardi du mois La Longueville le 3 ^e jeudi du mois Leval le 4 ^e lundi du mois Maroilles le 2 ^e jeudi du mois Poix-du-Nord le 3 ^e mercredi du mois Pont-sur-Sambre le 2 ^e lundi du mois Prisches le 2 ^e mercredi du mois Saint-du-Nord le 1 ^{er} mercredi du mois Trélon le 1 ^{er} lundi du mois Villers-Sire-Nicole le 4 ^e vendredi du mois Wagnies-le-Grand le 3 ^e lundi du mois Wignehies le 1 ^{er} vendredi du mois	Avesnes-les-Aubert le 1 ^{er} jeudi du mois Bermerain le 3 ^e mercredi du mois Busigny le 2 ^e jeudi du mois Cambrai-Amérique le 1 ^{er} mercredi du mois Cambrai-la Forêt le 4 ^e vendredi du mois Carnières le 3 ^e lundi Catillon-sur-Sambre le 1 ^{er} lundi du mois Clary le 2 ^e mardi du mois Doignies le 4 ^e lundi du mois Fontaine-Notre-Dame le 1 ^{er} vendredi du mois Honnecourt-sur-Escaut le 3 ^e jeudi du mois Les Rues-des-Vignes le 4 ^e jeudi du mois Marcoing le 3 ^e mardi du mois Neuville-Saint-Remy le 3 ^e samedi du mois Pailencourt le 2 ^e vendredi du mois Proville le 1 ^{er} mardi du mois Saulzoir le 2 ^e mercredi du mois Viesly le 4 ^e mercredi du mois Villers-Outréaux le 4 ^e mardi du mois Walincourt-Selvigny le 2 ^e lundi du mois

Vous pouvez joindre le **Camion bleu de l'Avesnois** par téléphone au 03 59 73 18 20, ou par courriel à avesnois.franceservices@lenord.fr

Vous pouvez joindre le **Camion bleu du Cambrésis** par téléphone au 03 59 73 18 30, ou par courriel à cambrésis.franceservices@lenord.fr

Déchetteries

Horaires d'hiver et d'été

à compter du
02 janvier
2018

→ Les horaires d'hiver

Du 2 novembre au 31 mars (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	
Lundi	9h00
Mardi	9h00
Mercredi	9h00
Jeudi	9h00
Vendredi	9h00
Samedi	9h00
Dimanche	Fermé

MATIN	APRES-MIDI
9h00	13h30
Fermé	Fermé

LANDRECIES	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	

MATIN	APRES-MIDI
9h00	13h30
Fermé	13h30
9h00	13h30
Fermé	Fermé
9h00	13h30
9h00	13h30
9h00	13h30
Fermé	Fermé

POUX-DU-NORD	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	

MATIN	APRES-MIDI
9h00	13h30
9h00	13h30
Fermé	Fermé
9h00	13h30
9h00	13h30
9h00	13h30
Fermé	Fermé

→ Les horaires d'été

Du 1^{er} avril au 31 octobre (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	
Lundi	9h00
Mardi	9h00
Mercredi	9h00
Jeudi	9h00
Vendredi	9h00
Samedi	9h00
Dimanche	Fermé

MATIN	APRES-MIDI
9h00	14h00
9h00	13h00
9h00	13h00
9h00	13h00
Fermé	Fermé

LANDRECIES	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	

MATIN	APRES-MIDI
9h00	14h00
Fermé	14h00
9h00	14h00
Fermé	Fermé
9h00	13h00
9h00	13h00
9h00	13h00
Fermé	Fermé

POUX-DU-NORD	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	

MATIN	APRES-MIDI
9h00	14h00
9h00	14h00
Fermé	Fermé
9h00	14h00
9h00	13h00
9h00	13h00
Fermé	Fermé

Je crée une mangeoire pour les oiseaux



Avec les premières gelées, c'est le moment de commencer à nourrir les oiseaux du jardin. Pour cela nous vous proposons de réaliser une mangeoire à oiseaux avec des matériaux de récupération.

Le nourrissage des oiseaux débute aux premières gelées et se termine au printemps. Il faut toutefois cesser progressivement de nourrir les oiseaux. Un arrêt brutal risquerait de les condamner. Pour nourrir les oiseaux, privilégiez les graines de tournesol, elles conviendront à la majorité des espèces.

Le matériel nécessaire :

- 2 bouteilles en plastique transparentes : une petite et une grande
- Un couteau
- Du fil de fer
- Une tige en fer ou en bois d'environ 15cm de longueur
- Une pince coupante
- Des graines

Je réalise ma mangeoire :

- A l'aide du cutter, vous devez découper le bas des deux bouteilles.
- Faites 2 trous près du bouchon sur la petite bouteille afin de faire passer le fil de fer.
- Faites également 2 trous dans la partie découpée de la grande bouteille et dans le bas de la petite bouteille afin de faire passer la tige dans les deux bouteilles et les faire tenir ensemble.
- N'oubliez pas de laisser un espace entre le fond de la petite bouteille et de la grande afin que les graines puissent descendre.

Quelques derniers conseils :

Remplissez dans la mesure du possible votre distributeur avec une seule et unique sorte de graines, placez les mangeoires sous un toit ou un abri afin que les graines soient protégées de la pluie, placez votre mangeoire bien en vue, à 10 mètres d'une fenêtre, pour profiter du spectacle !
N'oubliez pas de nettoyer la mangeoire pour éviter la transmission de maladies.

Éric PENET

Chargé de mission « connaissance du patrimoine naturel »

eric.penet@parc-naturel-avesnois.com

Tél. : 03 27 84 65 97

Cantine scolaire

Rappel du règlement concernant les inscriptions

Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli à la cantine scolaire, il faut absolument l'inscrire sur le site internet dédié (accessible à partir du site de la commune) :

- le vendredi avant 10 h pour le lundi suivant,
- le lundi avant 10h pour le lendemain mardi,
- le mardi avant 10h pour le jeudi suivant,
- le jeudi avant 10h pour le lendemain vendredi,
- le dernier jeudi des vacances scolaires avant 10h pour le jour de la rentrée.

Si ces consignes très simples ne sont pas suivies, votre enfant ne sera plus accueilli à la cantine.

Quelques nouvelles en vrac !



Brocante enfants
Une 20e d'exposants à la brocante destinée aux enfants. Merci aux organisateurs et aux participants.

Le parcours du cœur
Et une initiation aux premiers soins.



Halloween
Ils étaient nombreux à effrayer les Forésiens ... pour obtenir des bonbons !

La brocante est de retour



*Après deux années d'interruption forcée due au Covid, le nouveau **Comité d'Animation** a relevé le défi, malgré les nombreuses contraintes qui sont imposées.*

La foule très nombreuse des chineurs n'a pas manqué le rendez-vous

Soixante-quatorze familles de Forésien se sont installées, soit plus du quart de la population. Nous

avons pu compter sur une grande mobilisation des habitants de la commune pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions.

*Les membres du Conseil Municipal, du Comité d'Animation, les employés communaux et plusieurs bénévoles ont participé activement pour que les **conditions de sécurité** soient remplies.*



*J'adresse aussi un grand merci aux **agriculteurs** qui ont placé des balles de paille et leurs tracteurs aux endroits stratégiques et qui ont mis à notre disposition une prairie pour permettre le stationnement des véhicules.*

Un grand merci à vous toutes et à vous tous





Des travaux se terminent ... d'autres vont commencer !



Remplacement des fenêtres et des portes.

A ce jour, toutes les portes et toutes les fenêtres de tous les bâtiments communaux ont été remplacées. Elles sont isolées et, bien entendu, en double vitrage.

Ces travaux permettront de faire des économies d'énergie substantielles.

L'année prochaine, des travaux d'enfouissement de réseaux auront lieu dans la **rue du Moulin**. Ils sont coordonnés par le SIDEDEC (Syndicat Intercommunal d'Electrification du Cambrésis). Ils comprennent la dissimulation des réseaux EDF, téléphonique et éclairage public.

L'acquisition et la pose des candélabres sont prises en charge par la Communauté de Communes (CCPM).

Ces premiers travaux doivent être terminés avant le 31 octobre prochain.

Viendront ensuite la réfection des trottoirs et des aménagements, après l'acceptation de subventions demandées, certainement fin 2023 ... début 2024.

La **rue de Valenciennes** a également fait l'objet d'une demande pour des travaux identiques. Le SIDEDEC a placé cette demande en seconde position.

L'enfouissement des réseaux est réalisé à environ 75% dans la commune. D'autres collectivités le sont moins, beaucoup moins... Des priorités vont donc vers ces dernières.

La modernisation et l'embellissement de la commune passent par l'effacement des réseaux et l'aménagement des trottoirs et des abords.

Cet objectif est une priorité pour les élus, tout en prenant en compte le budget communal qui doit continuer d'être maîtrisé.



Quelques dates

- **Samedi 10 et dimanche 11 décembre** : Marché de Noël
- **Dimanche 18 décembre** à 11 heures: concert à l'église par l'harmonie de Jolimetz.
- **Vendredi 23 décembre** de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures : remise des colis de fin d'année dans la salle de réunion.
- **Samedi 7 janvier** à 18 heures : cérémonie des vœux.
- **Lundi 8 mai** : commémoration armistice 39-45
- **Un dimanche du mois de mai** : parcours du cœur.
- **Samedi 17 et dimanche 18 juin** : ducasse.
- **Jeudi 13 et vendredi 14 juillet** : Fête Nationale.
- **Dimanche 10 septembre** : 38^e brocante.
- **Samedi 11 novembre** : commémoration armistice 14-18.

Maggy MONIER, Présidente du Comité d'Animation Culturelle

Permanences de la Conseillère Numérique

Notre commune a fait le choix de mettre en place des permanences gratuites, sur rendez vous, d'une **conseillère numérique** afin d'aider les habitants dans leurs démarches administratives. Madame Witasse, en liaison avec la **Maison France Service**, pourra aider individuellement les personnes qui le souhaitent, dans la réalisation de leurs démarches en ligne, avec les organismes courants : CAF, sécurité sociale, fournisseurs d'énergies, opérateurs en téléphonie, Pôle Emploi, organismes de retraite, mutuelles, etc. ...

Voici les dates fixées pour 2023

Pour être reçu par la conseillère numérique, il est indispensable de s'inscrire au préalable par téléphone au 06 80 57 13 48.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
lundi 9	lundi 6	lundi 6	lundi 3	lundi 15	lundi 5	lundi 3
lundi 16	lundi 27	lundi 13		lundi 22	lundi 12	
lundi 23		lundi 20			lundi 19	
lundi 30		lundi 27			lundi 26	

Marie-Pierre SORIAUX, Adjointe

Ramassage des Ordures Ménagères

Le ramassage des **Ordures Ménagères** va évoluer au cours des prochains mois. Les Forésien ont bien compris que ce changement devenait nécessaire pour répondre aux aspects financiers et ... écologiques.

Un **sondage** a été diligenté dans toutes les communes de la CCPM. Beaucoup de communes se sont contentées du sondage internet, mais notre commune a réalisé ce sondage dans **toutes les familles**. 220 documents ont été distribués et 105 nous ont été retournés.

Le choix devait se faire parmi 3 propositions :

Solution A : 25 (23,81%) : 1 ramassage hebdomadaire « OM » et « tri » + container verre ;

Solution B : 70 (66,67%) : 1 ramassage hebdomadaire « OM » et tous les 15 jours « tri » + container verre ;

Solution C : 10 (09,52%) : 1 ramassage hebdomadaire « OM » (ramassage « tri » supprimé) + 2 groupes de plusieurs containers en 2 endroits de la commune.

La solution B a été retenue par nos habitants ainsi que par le Conseil Communautaire.

La commune doit maintenant désigner 2 endroits facilement accessibles, sécurisés qui seront aménagés pour **recevoir les « 2 containers verre »**.

France services

du Pays de Mormal



FRANCE SERVICES

France services, située rue Verte à Landrecies, au cœur du quartier du Grand Parc, accompagne les usagers dans leurs démarches administratives et socio-professionnelles.

Tél. : 03 27 77 09 90

Le lundi de 13h à 17h

Du mardi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h

Deux agents présents sur place sont à votre disposition pour vous informer, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches du quotidien, en toute confidentialité.

Les services disponibles

Communauté de communes du Pays de Mormal

SER'INS INTERIM - leader intérim

CARSAT service social

Psychothérapeute (problématique individuelle, familiale, de couple)

Caisse d'allocations familiales (caf)

Permanence sociale et permanence logement

Agence départementale d'information sur le logement (adil)

E.I.C.A.R (consultation jeunes consommateurs)

A.D.A.R (aide à domicile en activités regroupées en Sambre Avesnois)

C.C.A.S (centre communal d'action sociale)

P.M.I (centre de la protection maternelle et infantile)

Missions des professionnels du service de prévention santé du département

TARIFS DIVERS

Location de tables	3,00 €
Location de chaises	0.50 €
Droit de place : déballage	8,00 €
Photocopie	Gratuite (dans la limite d'une 20e/an)
Location salle des fêtes : (vin d'honneur uniquement)	50,00 €
Repas cantine « maternelle »	3.20 €
Repas cantine « primaire »	3.40 €
Repas cantine « adulte »	3.45 €
Concession cimetière : 2 personnes (3 m2 environ)	80,00 €
Concession cimetière : 4 personnes (5 m2 environ)	130,00 €
Tarif au columbarium	600,00 € pour une durée de 50 ans (case de deux urnes).

Etat Civil 2022

Décès :

MASSON Maurice
BUCHARD BRIATTE Palmyre
ERNESTI LEGRAND Simone
BUCHARD Arthur

91 ans le 16/03/2022
89 ans le 15/08/2022
77 ans le 01/10/2022
91 ans le 28/10/2022

Naissances :

THOMAS Romain
MATIVA Andréa
DEPREZ Iris

le 03/02/2022
le 30/04/2022
Le 05/10/2022

Mariages :

COURTIN Paul et HANNEDOUCHE Carine
MONIER Jean-Luc et SERET Hélène

le 22/01/2022
le 24/09/2022



COURTIN Paul et
HANNEDOUCHE Carine



MONIER Jean-Luc et
SERET Hélène



Michaël THOMAS, Héléne
DRUESNE et Romain



Emmanuel DEPREZ, Tiphaine
PORÉ, Zoé et Iris



11 novembre 2022 à Forest



L'armistice que nous célébrons, 104 ans après la fin de la guerre 1914-1918, atteste à juste titre, l'immortalité du souvenir.

Souvenir d'une guerre qui, en 52 mois, avait coûté à la France plus d'un million et demi de morts, plus de cinq cent mille prisonniers et disparus et près de quatre millions de blessés.

Souvenir d'une guerre qui fut mondiale par l'étendue de son champ de bataille, aussi bien sur terre que sur mer et dans les airs.

Souvenir du sacrifice des soldats fauchés en pleine jeunesse.

Souvenir du patriotisme de tous les combattants qui, dans les moments les plus difficiles, n'ont jamais désespéré de l'issue de la bataille. A l'avant, ceux qui se battaient, à l'arrière, ceux qui ne pouvaient pas combattre, sans oublier les femmes et les filles de France qui accomplirent un travail colossal dans les usines et dans les champs.



Organisons la paix et construisons l'avenir de nos descendants.



Nous ne résoudrons pas les problèmes de nos enfants, mais c'est à nous qu'incombe la responsabilité du choix de leur éducation et cette éducation doit commencer par leur apprendre la fraternité.

Rajoutons aussi le nom des 2 soldats français morts pour la France ces 12 derniers mois : le maréchal des logis chef Adrien

Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin.

Merci à toutes et à tous ceux qui ont participé à cette cérémonie du souvenir. Merci en particulier aux membres du Conseil Municipal de Forest, aux membres du Comité d'Animation Culturelle, aux enfants de l'école, à leur enseignante et aux membres du Comité de Parents.



Colis de fin d'année : personnes de plus de 65 ans et employés communaux. En raison des mesures sanitaires actuelles, la distribution des colis ne se fera pas au domicile.

Les bénéficiaires ou une personne de leur choix viendront récupérer le colis le **vendredi 23 décembre** dans la **salle de réunion** de 10h à 12h et de 14h à 18h

En cas d'impossibilité, une livraison à domicile pourra se faire. Prévenez-nous.

Le Comité d'Animation Culturelle

Présidente : MONIER Maggy - **Vice-Présidente** : HENNEBERT Laurence

Secrétaire : VINCENT Marie-Louise - **Secrétaire-Adjoint** : BROXER Georges

Trésorière : MONIER Hélène - **Trésorier Adjoint** : CATILLON Dominique

Membres : BLOTTEAU René - CARTEGNIÉ Jeanne-Marie - DEFINANCE Daniel - DELGÉHIER Vincent - HENNIAUX Delphine - HENNEBERT Mathilde - LEMAIRE Stéphanie - DUBOIS Denis - LARDENOIS Pierre - MOREAU Nadine - KLUR Jérémy - MOREAU Carole - MONIER Jean-Luc - MARIN Valérie.

Le recensement de la population réalisé par l'INSEE aura lieu dans notre commune du jeudi 20 janvier au samedi 19 février. Les 2 agents recenseurs sont Hélène MONIER et Jérémy KLUR. Les différentes étapes sont décrites ci-dessous.



Le présent Bulletin Municipal a été tiré à 270 exemplaires.

Il a été écrit et mis en page par Maurice Saniez.

Les photos ont été prises par Dominique Catillon, Maggy Monier et Jérémy Klur.

L'assemblage a été réalisé en mairie par Hélène Monier.

I.P.N.S.